

## **Texte de la motion votée à l'unanimité le 8 février 2010 au CEVU de Paris 10 Nanterre**

Le CEVU de l'université Paris Ouest Nanterre La Défense, réuni le 8 février 2010, déplore l'absence de concertation dans la mise en place de la «masterisation» des concours de recrutement du premier et du second degré : les avis de la CPU, de la CDIUFM, des sociétés savantes, des syndicats, du CNESER ne sont pas pris en compte. Les cadrages proposés sont souvent contradictoires et incompatibles avec les impératifs de formation d'un cursus de Master. Les modalités de mise en place des stages de M2 et la formation professionnelle des lauréats aux concours durant leur première année d'enseignement ne permettent pas d'offrir une préparation aux métiers de l'enseignement qui réponde aux exigences professionnelles, pour ne rien dire des conditions aberrantes qui seraient faites à la promotion 2010, privée, elle, de toute formation professionnelle. Le CEVU condamne l'utilisation des néo-titulaires pour compenser les suppressions de postes au détriment de leur propre formation et au détriment des élèves.

L'université rappelle son investissement en matière de formation des maîtres. Cependant, compte tenu des circonstances actuelles, elle réserve sa position quant à l'ouverture des formations aux métiers de l'enseignement à la rentrée 2010.

Le CEVU appelle les autres universités de l'académie à se joindre à Paris Ouest pour porter ensemble ces exigences et ces protestations auprès des autorités de tutelle, et à s'opposer par tous moyens à l'organisation des épreuves écrites de concours en septembre et novembre 2010.